

**Séance du
Conseil du
1^{er} juin 2026**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue à la salle des Bâisseurs du Centre de la Volière, le lundi 1^{er} juin 2026 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Éric Gervais-Després, maire, les conseillers, MM François Leclerc et Michel Rousseau et les conseillère, Mesdames Ariane Tessier-Moreau, Edith Rousseau et Isabelle Raullet. M^{me} Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Siège vacant : Siège #3

1. Ouverture de la séance

M. le maire, Éric Gervais-Després procède à l'ouverture de la séance à 19h02.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. le maire, Éric Gervais-Després
M^{me} Ariane Tessier-Moreau, siège #1
M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M^{me} Isabelle Raullet, siège #4
M. François Leclerc, siège #5
M. Michel Rousseau, siège #6

Siège vacant : Siège #3

2026-06-01
Adoption de
l'ordre du jour

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Considérant que l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance ;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Mot du maire;
5. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du mois de mai 2026;
6. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;
7. Rapport des comités ;
8. Appel d'offre pour le déneigement – Saison 2026-2027;
9. Dépôt du projet touristique au FRR volet 3;
10. Achat de caméra pour la ligne d'attente pour le traversier – SAB;
11. Impression de la carte du camping;
12. Résolution d'appui au Musée-Atelier Jean-Paul Riopelle – FRR volet vitalité;
13. Adoption du second projet de règlement relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements ;
14. Adoption du règlement 2026-06-162 sur la gestion contractuelle;
15. Correspondances;
16. Suivi de dossier ;
 - 16.1. Nomination des membres du comité environnement;
17. Varia ;
 - 17.1. Corvée Musée – 15 juin 2026
18. Période de questions générales écrites et verbales ;
19. Levée de la séance ordinaire.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Raullet appuyé par le conseiller Michel Rousseau que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le point varia restant ouvert

Mot du Maire

4. Mot du Maire

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Il profite de l'occasion pour faire un retour sur les activités qui se sont déroulées au cours des dernières semaines. Il souligne notamment le succès de la fête des nouveaux arrivants, ainsi que l'activité de bridge qui a connu un franc succès, contribuant ainsi au dynamisme de la communauté et au rayonnement de l'Isle.

Par ailleurs, le maire tient à souligner l'épreuve que traverse actuellement M. Mathieu Gagnon. Au nom du conseil municipal et de la communauté, il exprime ses pensées à l'endroit de M. Mathieu et de sa famille. Il rappelle que dans de telles circonstances, nous réalisons à quel point chaque personne de l'Isle joue un rôle important et contribue à sa manière à la vitalité et à la force de notre communauté.

Le conseil et la population lui adressent leurs meilleurs vœux de rétablissement et lui souhaitent beaucoup de courage pour la suite.

2026-06-02

Adoption du
procès-verbal du
mois de mai
2026

5. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du mois de mai 2026

Il est proposé par la conseillère Édith Rousseau, appuyé par la conseillère Isabelle Raullet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal du mois de mai 2026 après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2026-06-03

Présentation et
ratification des
comptes

6. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a présenté et remis aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR François Leclerc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 1^{er} juin 2026 totalisant 12 145,50\$;

7. Rapport des comités

- Édith Rousseau:

M^{me} Rousseau fait un retour sur l’organisation du marché nocturne qui se tiendra le 10 juillet prochain, de 18 h à 22 h. Elle invite la population à participer à cette activité qui promet d’être rassembleuse et conviviale.
Elle rappelle également que la Municipalité est toujours à la recherche d’un étudiant afin de pourvoir différents postes disponibles sur l’Isle pour la saison estivale.

- Francois Leclerc :

M. Leclerc revient sur l’importance de la sécurité routière sur l’Isle, particulièrement en ce qui concerne le respect des limites de vitesse. Avec l’augmentation du nombre de visiteurs durant la saison estivale, il souligne l’importance pour tous les usagers de la route de faire preuve de prudence afin d’éviter tout accident. Il invite chacun à ralentir et à demeurer vigilant.

- Michel Rousseau :

M. Rousseau informe la population que des travaux d’asphaltage visant à colmater les nids-de-poule sur les chemins municipaux sont prévus le 3 juin prochain.
Il mentionne également qu’un nivelage du chemin de la Batture devrait être effectué prochainement afin d’améliorer les conditions de circulation.

- Ariane Tessier-Moreau

M^{me} Tessier-Moreau indique que quelques rencontres de travail ont eu lieu avec le Comité environnement et que les travaux progressent bien.
Elle mentionne avoir participé à un forum portant sur les espèces végétales envahissantes, un sujet qui l’intéresse particulièrement. Cette expérience a inspiré l’organisation d’une soirée d’information citoyenne qui se tiendra le 12 juin prochain afin de sensibiliser la population aux espèces envahissantes présentes sur l’Isle.
Une activité de ramassage des déchets est également prévue le 13 juin.
Enfin, en lien avec les préoccupations soulevées par M. François concernant la vitesse sur les routes, Mme Ariane informe que des affiches de sensibilisation seront installées afin d’encourager les automobilistes à ralentir et à adopter une conduite sécuritaire sur le territoire.

8. Appel d’offre pour le déneigement – Saison 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de l’Isle-aux-Grues doit procéder à l’entretien hivernal de son réseau routier pour la saison 2026-2027, incluant les services de déneigement, d’épandage d’abrasifs et d’entretien général des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la valeur estimée du contrat pourrait être inférieure au seuil d’appel d’offres public prévu au Code municipal du Québec, sans toutefois qu’il soit possible de le confirmer avec certitude au moment du lancement de l’appel d’offres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder par appel d’offres public sur le Système électronique d’appel d’offres (SEAO), conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), afin d’assurer un processus transparent et concurrentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure est conforme au règlement de gestion contractuelle de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR François Leclerc

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D’autoriser la directrice générale à procéder au lancement d’un appel d’offres public sur le Système électronique d’appel d’offres (SEAO) pour le contrat de déneigement et d’entretien hivernal du réseau routier municipal pour la saison 2026-2027;

D’autoriser la directrice générale à préparer, finaliser et publier les documents d’appel d’offres conformément aux exigences du Code municipal du Québec et au règlement de gestion contractuelle de la Municipalité;

QUE l’ouverture des soumissions ait lieu à la date et à l’heure déterminées dans les documents d’appel d’offres;

QUE le contrat soit octroyé ultérieurement par résolution du conseil municipal, à la suite de l’analyse de conformité des soumissions reçues et selon les critères établis dans les documents d’appel d’offres.

2026-06-05
Dépôt FRR-3

9. Dépôt du projet touristique au FRR volet 3

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Antoine-de-l’Isle-aux-Grues a élaboré un projet touristique ;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Antoine-de-l’Isle-aux-Grues souhaite déposer une demande d’aide financière dans le cadre du FRR volet 3 de la MRC de Montmagny ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Ariane Tessier-Moreau

APPUYÉ PAR Isabelle Raullet

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE La Municipalité de Saint-Antoine-de-l’Isle-aux-Grues s’engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR volet 3 et à y investir la somme de 2065,10 \$ et de 188,98 \$ en régie ;

QUE La Municipalité de Saint-Antoine-de-l’Isle-aux-Grues demande une aide financière de 62 286,77\$ au FRR sur un coût total de projet de 72 540,85\$;

QUE La Municipalité de Saint-Antoine-de-l’Isle-aux-Grues mandate comme représentante Mme Virginie Gagnon, directrice générale pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande d’aide financière.

2026-06-06

Caméra

10. Acquisition et installation de caméras de surveillance pour la diffusion en direct de la file d’attente du traversier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer l’expérience des usagers du traversier en leur permettant de visualiser en temps réel l’état de la file d’attente via une diffusion en ligne;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative vise à bonifier l’information offerte aux citoyens, visiteurs et transporteurs, tout en favorisant une meilleure planification des déplacements vers et depuis l’Isle-aux-Grues;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à procéder à l’acquisition et à l’installation de caméras permettant la captation et la diffusion en direct des images de la zone d’attente du traversier;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible à une aide financière dans le cadre du programme Soutien à l’action bénévole (SAB), couvrant les coûts admissibles;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR François Leclerc

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise l’acquisition et l’installation de caméras destinées à la diffusion en direct de la file d’attente du traversier;

QUE cette dépense soit financée à même l’aide financière accordée dans le cadre du programme SAB du gouvernement du Québec;

QUE la direction générale soit autorisée à procéder aux démarches nécessaires à la réalisation du projet, incluant la sollicitation de soumissions ou l’octroi du contrat conformément aux dispositions légales applicables;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour la mise en œuvre de cette résolution.

11. Impression de la carte du camping

Considérant que la soumission n'a pas été reçue à la date de la présente séance, le conseil convient de reporter ce point à la prochaine séance ordinaire.

2026-06-07
FRR Musée-atelier

12. Résolution d’appui au Musée-Atelier Jean-Paul Riopelle – FRR volet 3 vitalisation

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Riopelle-Vachon a élaboré le projet le Musée-atelier Jean Paul Riopelle et qu’il souhaite déposer une demande d’aide financière dans le cadre du FRR-volet 3 vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet concorde avec les objectifs et les orientations de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Ariane Tessier-Moreau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE La Municipalité de Saint-Antoine-de-l’Isle-aux-Grues appui le projet déposé par la Fondation Riopelle-Vachon dans le cadre du FRR-volet 3 vitalisation.

2026-06-08
2^{iem} projet de règlement entretien

13. Adoption du second projet de règlement relatif à la salubrité, à l’occupation et à l’entretien des bâtiments et logements

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L’Isle-aux-Grues a le pouvoir, en vertu des dispositions de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), d’adopter un règlement relatif à l’occupation et à l’entretien des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ont l’obligation d’adopter un règlement sur l’occupation et l’entretien des bâtiments conformément aux exigences législatives en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à assurer la salubrité, la sécurité et le bon état des bâtiments situés sur le territoire municipal, afin de protéger la qualité de vie des citoyens et de prévenir la dégradation du cadre bâti ;

CONSIDÉRANT QUE l’avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d’une séance du conseil tenue le 2 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QU’ une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE l’objet du règlement et sa portée ont été mentionnés séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Isabelle Raullet

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le deuxième projet de « RÈGLEMENT SUR L’OCCUPATION ET L’ENTRETIEN DES BÂTIMENTS » soit adopté, et qu’il soit statué tel que reproduit dans le livre des règlements.

2026-06-09
Adoption
règlement
gestion
contractuelle

14. Adoption du Règlement 2026-06-162 sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE l’article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet l’article 9 de la LCOM de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d’au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d’un contrat qui ne peut être adjugé qu’après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l’article 29 de la LCOM;

ATTENDU QU’ en conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s’appliquent plus à ces contrats à

	compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;
ATTENDU QUE	le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;
ATTENDU QU'	un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 4 MAI 2026 ;
ATTENDU QUE	le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM , ce seuil étant, depuis le 1 ^{er} janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR François Leclerc

APPUYÉ PAR Isabelle Raullet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le «RÈGLEMENT 2026-06-162 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE » soit adopté, et qu'il soit statué tel que reproduit dans le livre des règlements.

Correspondances

15. Correspondances

Aucune correspondance n'a été reçue pour la présente séance.

Suivi de dossier

16. Suivi de dossier

2026-06-10
Comité
environnement

16.1. Nomination des membres du comité environnement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues souhaite se doter d'un comité consultatif afin de soutenir ses actions en matière de protection de l'environnement et de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la création de ce comité s'inscrit dans les orientations de la planification stratégique de la Municipalité, laquelle prévoit la mise en place d'un espace de dialogue permanent sur les enjeux

environnementaux et le développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de la préservation des écosystèmes, de la biodiversité et de l'amélioration continue des pratiques environnementales sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la nomination des membres du Comité environnement et de préciser son mandat ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Ariane Tessier-Moreau

APPUYÉ PAR Isabelle Raullet

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (3 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE)

QUE le conseil municipal procède à la nomination des personnes suivantes à titre de membres du Comité environnement de la Municipalité de L'Isle-aux-Grues :

- M^{me} Ariane Tessier-Moreau, conseillère responsable
- M^{me} Denise Langlois
- M. Pascal Drouin;
- Ingénieur (Ir) Martin Benoit Gagnon;
- M. Cédric Guillemette

QUE le Comité environnement ait pour mandat de conseiller la municipalité en matière d'environnement, notamment afin de :

- soutenir la protection et la mise en valeur des écosystèmes et de la biodiversité ;
- favoriser l'amélioration des pratiques environnementales sur le territoire ;
- établir et maintenir des liens avec les organisations environnementales pertinentes ;
- informer, consulter et mobiliser la population sur les enjeux environnementaux.

QUE le comité exerce un rôle strictement consultatif et que ses avis et recommandations soient soumis à l'approbation du conseil municipal ;

QUE la direction générale et le conseil municipal puissent, en tout temps, confier au comité ou à ses membres des mandats particuliers en lien avec l'environnement et le développement durable ;

QUE le Comité environnement rende compte de ses travaux au conseil municipal selon les modalités établies par celui-ci.

Varia

17.Varia

17.1. Corvée Musée – 15 juin 2026

Période de questions

Monsieur le maire informe les citoyens qu’une corvée afin de déménager le Musée dans l’église aura lieu le 15 juin prochain.

17.2. La dernière messe

M^{me} Rousseau informe les citoyens qu’elle travaille en collaboration avec l’équipe de catéchèse de Montmagny en vue de la tenue d’une dernière messe dans l’église, considérant que les procédures de désacralisation sont bien avancées. Cette célébration devrait avoir lieu le 20 juin prochain. Elle indique également qu’elle rencontrera les représentants de la Fabrique de l’Isle afin de coordonner les démarches et d’assurer l’arrimage de l’ensemble du processus.

17.3. Alerte Bateau

M^{me} Tessier-Moreau invite les gens à se réinscrire aux alertes de la traverse s’ils n’ont pas reçu d’alerte depuis le début de l’année.

18.Période de questions générales écrites et verbales

La période de questions débute avec les questions provenant de la salle.

La période de questions prend fin à 19h51

2026-06-11
Levée de la séance

19.Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Michel Rousseau, appuyé par la conseillère Édith Rousseau, que la séance soit levée à 19 heures 52.

Virginie Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Éric Gervais-Després
Maire

